

UNIVERSITÉ DE MONCTON

99^e réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

le 17 mai 1988

9 h Salon du Chancelier

Centre universitaire de Moncton

PRÉSENTS

Louis-Philippe Blanchard,
président
Fernand Arsenault
Samuel Arseneault
Julian Barbalata
Ihssane Bouhtiauy
Lorraine Y. Bourque
Armand Caron
Mona Chamberlain
Léandre Desjardins
Jeannette Doucet
Yvon Fontaine
Georges François
Rémi Hébert
Jean Ladouceur
Caroline Lanteigne
Louis Lapierre
Roland G. LeBel

PRÉSENTS

Léonard J. LeBlanc
Claude Loiseau
Gary Long
Colette Martin
Marielle Préfontaine
Arsène Richard
Thomas Richard
Omer Robichaud
Victor Ross
Marie-Thérèse Séguin
Néré St-Amand
Vance Toner
Francis Weil
Paul-Émile Benoit, invité
Gérald Boudreau, invité
Médard Collette, invité
Jean-Guy Rioux, invité
Viateur Viel, invité
Gilles Long, secrétaire

EXCUSÉS: Denis Chamberland, Gregory D'Souza, Christophe Jankowski,
Edgar Léger, Albert Lévesque, Louis Malenfant, Ronald
Pettigrew, Rodolphe Savoie, Narendra Srivastava et
Émilien Vermette

ABSENTS: Normand Carrier, Nathalie Chiasson et Claude Morin

TABLE DES MATIERES

1.	OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT	3
2.	CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	3
3.	VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	3
4.	CORRESPONDANCE	3
5.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
6.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-880215	4
7.	AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL	4
	7.1 (8.3) Appréciation et évaluation des programmes existants	4
8.	FESR: PROFESSEUR ASSOCIÉ	4
9.	RAPPORT, JOURNÉES D'INSCRIPTION 1988	6
10.	RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES	7

10.1	Certificat d'administration du personnel	7
10.2	Baccalauréat en sciences infirmières pour infirmières autorisées	7
10.3	Sciences forestières	8
10.4	Sciences de l'éducation	10
10.5	Nutrition et études familiales	10
10.6	Programmes de gérontologie	11
10.7	Études supérieures et recherche	11
11.	RAPPORT, COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE	12
12.	RAPPORT, COMITÉ DES NORMES LINGUISTIQUES	14
13.	SUIVI, COMITÉ D'ÉTUDE DES CONSEILS DE FACULTÉS ET D'ÉCOLES ET DES PROGRAMMES PLURIDISCIPLINAIRES (ANNEXE F, SAC-871109, PAGE 137)	17
14.	RAPPORT, COMITÉ DES GRADES HONORIFIQUES	18
15.	RAPPORT, SONDAGE AUPRES DES DIPLOMÉS(ES)	19
16.	NOUVEAUX PROGRAMMES: LEVÉE DU MORATOIRE	20
17.	NOMINATIONS	21
17.1	Bureau de direction du Sénat	21
17.2	Comité d'attestation d'études	21
18.	STATISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION	21
19.	PROCHAINE RÉUNION	23
20.	CLOTURE	23
	ANNEXES	24
	ANNEXE A: FESR: professeur associé	25
	ANNEXE B: Rapport, journées d'inscription 1988	30
	ANNEXE C: Rapport, Comité des programmes	31
	ANNEXE D: Rapport, Comité d'étude de la formation générale	50
	ANNEXE E: Rapport, Comité des normes linguistiques	94
	ANNEXE F: Rapport, Sondage auprès des diplômés(es)	104
	ANNEXE G: Statistiques des demandes d'admission	151

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE PAR LE PRÉSIDENT

M. le Président appelle l'assemblée à l'ordre à 9 h 6. Il souhaite la bienvenue à tous et à toutes. Il souhaite la bienvenue au nouveau membre, Julian Barbalata, professeur au CUSLM. Les personnes suivantes se sont excusées: Denis Chamberland, Gregory D'Souza, Christophe Jankowski, Edgar Léger, Albert Lévesque, Louis Malenfant, Ronald Pettigrew, Rodolphe Savoie, Narendra Srivastava et Émilien Vermette.

Monsieur le Président souligne tout le succès qu'ils ont eu avec le 56e congrès de l'ACFAS qui s'est déroulé à l'Université de Moncton. Il remercie Victor Ross et toute son équipe. Applaudissements. Notre Université en est sortie grandie.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

M. le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation.

3. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

D'après le Secrétaire, tout est conforme.

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre d'un groupe de sénateurs (1988 03 09) relative au terme "avec voix délibérative" qui figurait dans la rédaction du projet du nouvel article 19.

4.2 Réponse du Secrétaire à la précédente (1988 04 18), à la demande du Recteur. La correction est "voix consultative" au lieu de "voix délibérative".

4.3 Lettre de Jean-Marie Binot (1988 03 12) relative à sa démission.

RÉSOLUTION 01-SAC-880517

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Néré St-Amand

"Que la démission de Jean-Marie Binot soit acceptée."

Vote unanime ADOPTÉ.

4.4 Lettre de Clément Loubert (1988 03 23) relative à sa démission.

4.5 Réponse du Recteur à la précédente (1988 05 09).

RÉSOLUTION 02-SAC-880517

Il est proposé par Arsène Richard et appuyé par Gary Long "Que la démission de Clément Loubert soit acceptée."

Vote Pour 25 Contre 3 ADOPTÉ.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 03-SAC-880517

Il est proposé par Fernand Arsenault et appuyé par Jean Ladouceur
"Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout suivant à la rubrique
Affaires découlant du procès-verbal:

-Appréciation et évaluation des programmes existants."

Vote unanime ADOPTÉ.

6. ADOPTION DU PROCES-VERBAL SAC-880215

RÉSOLUTION 04-SAC-880517

Il est proposé par Louis Lapierre et appuyé par Colette Martin
"Que le procès-verbal SAC-880215 soit adopté avec la correction apportée à
la rubrique "correspondance"."

Vote unanime ADOPTÉ.

7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCES-VERBAL

7.1 (8.3) Appréciation et évaluation des programme existants

Un membre informe l'assemblée d'une résolution adoptée à la
Faculté des arts le 28 avril dernier. Il cite la résolution:
"Que les critères et les modalités de sélection des
évaluateurs externes ainsi que les critères d'évaluation des
programmes utilisés par ces évaluateurs fassent l'objet d'une
large consultation et d'une participation du corps professoral
et du sénat avant que quelque programme que ce soit ne soit
évalué." Il souhaite qu'il y ait une plus large consultation
de faite.

8. FESR: PROFESSEUR ASSOCIÉ

(Voir l'annexe A)

Léonard J. LeBlanc explique le document en l'absence du doyen de la
Faculté des études supérieures et de la recherche.

RÉSOLUTION 05-CEX-880517

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Fernand Arsenault
"Que les cinq recommandations soient adoptées avec les modifications
apportées." (Voir l'annexe A).

- A-t-on fait une recherche concernant les coûts occasionnés pour
l'Université de Moncton?

9. RAPPORT, JOURNÉES D'INSCRIPTION 1988

(Voir l'annexe B)

Viateur Viel explique. Il s'agit de l'inscription au CUM. Suite aux réponses du sondage, on favorise la version de l'inscription décentralisée. On nous demande de les informer un peu plus. L'inscription en retard a été un point soulevé. On demandait d'améliorer le processus du classement en français, ce qui a été fait et j'en félicite la Faculté. Mes intentions sont de faire comme l'an dernier. On veut avoir un meilleur service de téléphone. Le problème majeur de l'an passé a été la communication. Les étudiants soulevaient les files d'attente surtout au CEPS; ce sera amélioré. Je recommande d'utiliser le même format. Les étudiants sont de "satisfait" à "très satisfait" (80%). Le seul problème non résolu est l'inscription en retard.

RÉSOLUTION 07-SAC-880517

Il est proposé par Colette Martin et appuyé par Léonard J. LeBlanc

"Que le rapport des journées d'inscription 1988 soit reçu."

- Le principale problème est la communication. Il faut passer par le téléphone au lieu de personne à personne.
- Les nouveaux étudiants, n'étaient-ils pas un peu perdus?
- Pour les nouveaux étudiants, les Services aux étudiants avaient des guides qui conduisaient les groupes d'étudiants dans les facultés.
- A-t-on demandé les avantages de cette formule par rapport à l'ancienne formule?
- Concernant le retard dans les inscriptions, est-ce qu'il y a des propositions sur la table pour pallier à ces difficultés? L'an dernier les cours contingentés a causé des difficultés. Les étudiants qui auraient dû avoir le 1er choix avaient le dernier choix.
- Nous n'avons pas l'autorité de déterminer s'il y aura amende. Nous avons déjà eu une amende de 5\$ par jour.
- Au lieu de pénaliser les retards, on devrait récompenser ceux qui sont à temps. On demande aux étudiants un dépôt de 50\$, on pourrait déduire ce dépôt pour ceux inscrits dans les délais prévus.
- Le problème des inscriptions en retard crée un fardeau pour les responsables des programmes. C'est une période où il y a beaucoup de choses à faire. L'an dernier nous avons refusé de recevoir les étudiants à moins de raison valable.
- Il y a des injustices quant à l'ordre par lequel on convoque les étudiants. On devrait inverser l'ordre.
- Si on veut pénaliser, l'amende devrait être plus substantielle que 50\$. Dans une autre institution, les frais sont de 250\$ pour les inscriptions en retard.

Vote Pour 27

Contre 1

ADOPTÉ.

10. RAPPORT, COMITÉ DES PROGRAMMES

(Voir l'annexe C)

10.1 Certificat d'administration du personnel

RÉSOLUTION 08-SAC-880517

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jean Ladouceur

"Que les modifications au programme de Certificat d'administration du personnel soit adoptées."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.2 Baccalauréat en sciences infirmières pour infirmières autorisées

RÉSOLUTION 09-SAC-880517

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Jeannette Doucet

"Afin de satisfaire les exigences de l'ancien programme (70 crédits) offert seulement par le CUS, que les cours NG 3800, NG 4300 et NG 4331 soient réservés à l'Éducation permanente du CUS à compter du 1er juillet 1990.

Que le "Baccalauréat en sciences infirmières pour infirmières autorisées" devienne le Baccalauréat en sciences infirmières pour infirmières immatriculées."

- Est-ce que c'est "à compter du" ou jusqu'au 1er juillet 1990?
- Il seront réservés au CUS à compter du 1er juillet 1990.
- Concernant les cours réservés, j'aurais souhaité étudier la possibilité d'établir des équivalences. J'y vois des difficultés. Si à compter de 1990, nous sommes les seuls à offrir 70 crédits, nous aurons de la difficulté à recruter du personnel, nous avons déjà de la difficulté maintenant. Il semble que toutes les portes soient fermées.
- On a introduit une possibilité additionnelle. Rien n'empêche l'École des sciences infirmières de reconnaître les anciens cours pour le nouveau programme. Le point soulevé est important, mais je ne pense pas que ce soit un problème additionnel.
- Je veux rassurer le CUS, il y aura un passage harmonieux entre l'ancien et le nouveau programme.
- En ce qui concerne les équivalences, nous sommes ouverts à cela.
- Le libellé de la proposition n'est pas suffisamment explicite.

Vote unanime ADOPTÉ.

AMENDEMENT

Il est proposé par Armand Caron

"Que l'on procède à une étude des équivalences entre le programme de 70 crédits et le programme de 83 crédits.

Président: Cet amendement est non recevable.

10.3 Sciences forestières

RÉSOLUTION 09-SAC-880517

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Roland G. LeBel

"Que les modifications au baccalauréat en sciences forestières et à la description des cours soient adoptées.

Que FO 3504 Pédologie forestière porte 4 crédits à compter du 1er juillet 1987."

- En ce qui concerne le cours FO 5770, le mot "original" m'inquiète; ce mot est un peu fort. Il faudrait repensé ce mot ou peut-être l'enlever. Pour le cours FO 5996, il y a une correction à apporter: ... ne peut inscrire à ce cours sans l'approbation...
- On n'est pas capable d'aérer. On est en train d'asphyxier. Il n'y a pas de cours d'humanités, c'est inacceptable en 1988. Je souhaite qu'on fasse quelque chose pour ces étudiants pour qu'ils suivent des cours d'humanités et de sciences sociales.
- Y a-t-il eu débat au CPR. Quels sont les commentaires? 75% des cours sont de sigle FO. Les 150 crédits FO sont assumés par combien de professeurs?
- Les réticences par rapport à ce programme a fait l'objet d'un débat au CPR et au Sénat lorsque le programme a été présenté. On trouvait le nombre de cours FO élevé. Il avait été décidé au Sénat de procéder et de demander des ajustements lorsqu'on aurait fini d'établir les règles de composition des programmes. Ce qui est présenté sont des ajustements à un programme existant. Cette structure avait été approuvée.
- Nous aurons 10 professeurs en 1989 plus un directeur qui assume une charge d'enseignement.
- Je suis contre d'avoir 39 crédits par année. Ce sera des sessions de 6 et 7 cours. En humanités, ce serait une grosse charge. Ce doit être aussi lourd pour ce programme. J'ai peur qu'on ne puisse pas encadrer les étudiants. Il manque d'aération. La formation universitaire consiste à l'éveil de la conscience politique, morale, sociale. Ici c'est restreint. Que pourront-ils faire s'ils n'aiment pas cela? Le programme devrait être plus flexible pour permettre une déviation pour d'autres professions pratiques.

10.4 Sciences de l'éducation

RÉSOLUTION 12-SAC-880517

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Omer Robichaud

"Que les deux nouveaux cours ED 4723 et ED 4743 soient créés."

Vote unanime ADOPTÉ.

10.5 Nutrition et études familiales

Léonard J. LeBlanc explique que cette proposition aurait dû être soumise au Comité conjoint de la planification avant. Une réunion est prévue pour cette semaine. Il y aurait lieu d'avoir une proposition conditionnelle.

RÉSOLUTION 13-SAC-880517

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Colette Martin

"Que le Sénat accepte la recommandation du Comité des programmes et de l'ENEF à condition que le CCJ formule aussi une recommandation favorable à ce sujet. Si le CCJ ne recommandait pas l'abolition des quatre programmes en question alors le projet serait soumis au Sénat lors de sa prochaine réunion."

- Est-ce qu'on ne pourrait pas supprimer l'inscription?
- La procédure est un peu boiteuse. La proposition a reçu un consensus à l'École. Le problème est facile à régler. On inclut dans la proposition de revenir au Sénat s'il ne sont pas prêts à appuyer une telle proposition. Ce sont des programmes qui paraissent dans l'annuaire.
- Pour le répertoire, les dernières corrections sont celles-ci.
- L'ajout de la condition a choqué un membre du CCJ. Que le Comité conjoint ait à examiner cette question, si nous procédons, le Comité conjoint de la planification n'aura rien à dire.
- On pourrait supprimer "à condition que" ou suspendre les admissions à ce programme.
- Il y a conflit d'intérêt dans le mandat du CCJ et du CPR. Le mandat du CPR est clair. Il est inutile d'alourdir le travail des gens.
- Il y a des cours VT qui sont déjà supprimés et changés par d'autres sigles. Les cours d'études familiales vont demeurer.

11. RAPPORT, COMITÉ D'ÉTUDE DE LA FORMATION GÉNÉRALE (Voir l'annexe D)

Léonard J. LeBlanc explique.

RÉSOLUTION 17-SAC-880517

Il est proposé par Léonard J. LeBlanc et appuyé par Armand Caron

"Que le rapport du Comité d'études de la formation générale du 17 mai 1988 soit reçu, que les membres de la communauté universitaire soient invités à faire parvenir au Comité, avant le 30 septembre prochain, les commentaires et suggestions qu'ils voudraient formuler et que le Sénat soit amené à se prononcer en principe en faveur ou non du contenu dudit rapport à sa réunion de novembre 1988."

- Je félicite le Comité qui a préparé et rédigé ce rapport. J'aimerais avoir des éclaircissements; à la page 16, rubrique 7.3: qu'est-ce que vous entendez par épreuve finale?
- Il s'agirait d'un examen compréhensif qui serait placé à la fin des études.
- Ça ne semble pas être cela, ce n'est pas clair.
- Ce genre de projet de fin d'études à la fin d'un baccalauréat spécialisé ne sera pas nécessairement fait dans tous les programmes de spécialisation. Il s'agit d'une synthèse des connaissances acquises pendant les 4 années. On envisage plus un projet qu'un examen ordinaire.
- Concernant la recommandation 1: 45 h par semaine est égale à 7 heures par jour, 2 heures par soir et 5 fois par semaine. On ne pourra maintenir la qualité avec 45 heures par semaine. Peut-être pour les programmes de majeure mais pas avec les programmes spécialisés. On devrait respecter les normes d'accréditation. Si ces prémisses s'imposent, la qualité de l'enseignement va diminuer.
- J'ai les mêmes inquiétudes pour la recommandation 1. Lorsque j'ai reçu une copie de l'ébauche du rapport, la recommandation 1 m'a atterrée. Le VRER m'a informé que le 45 heures venait du nombre d'heures moins les heures pour dormir, manger, se divertir et voyager. J'ai contacté des collègues des Provinces Atlantiques et un doyen d'une université québécoise. Le principe même de mettre par écrit 45 heures par semaine de travail est un principe désastreux. Des étudiants peuvent réussir avec un nombre d'heures réduit, d'autres avec plus d'heures. Les étudiants vont faire 45 heures et arrêteront après. Les conséquences vont s'élargir au personnel. Si un professeur arrêta de travailler après 45 heures de travail. Il y a des cas où on est obligé de travailler plus que ça. Nous ne sommes pas seuls. Il faut faire en sorte que nos gradués se comparent avec les autres universités. Concernant l'ensemble du rapport, les moyens utilisés me laissent songeur. Les 28 recommandations vont s'ajouter aux règlements de l'Université. C'est un carcan très inflexible. Il y a toutes sortes de programmes de spécialisation. Il est certain que certaines disciplines ne pourront pas se ranger dans ce carcan. Il serait préférable de donner une ligne plus générale au lieu de ces 28 recommandations. Laisser au

département de voir comment réarranger les cours pour suivre une ligne de conduite à l'intérieur de l'évaluation.

Président: Je vous remercie. Il faudrait faire part par écrit des commentaires au Comité.

- Est-il exact que ça touche 30 à 35% des programmes existants? Je me demande quel est le plan de travail du Comité et des recommandations qu'ils veulent faire?
- Il s'agit d'une minorité de programmes. Il y a plus de programmes spécialisés et avec une majeure. Le Comité aurait pu tous les traiter en même temps. Le Comité a voulu se concentrer sur les programmes avec spécialisation. Si on arrive à y voir clair, il nous faudra faire suivre les autres classes de programme. C'est une chose très différente quand on parle de programmes spécialisés. Je pense présenter le point de vue du Comité. Je voudrais avoir l'input du Sénat. S'il est dans la bonne voie ou dans quelle direction il devrait s'orienter.

Président: La discussion sera reprise au mois de novembre. Le Comité est sensible, il recevra les commentaires. Je ne veux pas prolonger le débat mais s'il y a des questions d'éclaircissement, nous les prendrons.

- C'est le temps moyen de travail qui cause des problèmes. Est-ce qu'il y a eu consultation auprès des étudiants et professeurs pour que la semaine de travail de l'étudiant soit quantifiée. Quantifier 45 heures apporte des modifications à ce qui existe.
- On ne nous a pas demandé de quantifier. La question posée était: quelle place occupe le pourcentage de cours de formation générale. Il nous faut définir ce qu'on veut d'un étudiant pour une semaine. J'ai déjà entendu que les cours devraient prendre la moitié du temps des étudiants. Nous avons entendu ce matin que le taux d'échec était de 50% en première année; c'est parce qu'on en demande trop des étudiants et qu'ils ne sont pas préparés. S'il y a d'autres moyens de le faire, le Comité aimerait recevoir des suggestions.
- Suite à la consultation, est-ce qu'il y a eu assez ou pas assez de cours par discipline?
- La question a été posée sur l'ensemble des disciplines. Le Comité est formé de membres nommés par le Sénat dont un étudiants et plusieurs professeurs. Les professeurs et les étudiants ont participé à l'élaboration de ce projet. Il y a eu une consultation assez large. Les professeurs et les étudiants avaient été invités au colloque de 1986. Peu d'étudiants ont participé.
- La recommandation 1 est vue en fonction de la recommandation 2. C'est une bonne façon de commencer.
- Un éclaircissement à donner. Il n'y a pas de hâte, on peut prendre le temps qu'il faut. Le Comité souhaite que le document soit regardé. Pour la question de temps, on peut prendre le nombre d'heures ou prendre les choses moins à la base, soit le crédit. Le Comité est prêt à procéder de différentes manières. Toutes les universités définissent le crédit par 45 heures de travail. Les universités anglaises se limitent à parler en terme de crédits. Le groupe

- Je n'ai pas d'objection avec 1.1 mais le point 2.1, en ce qui concerne l'examen de sortie, jette un discrédit sur l'ensemble des études. Pour l'acceptation de principe, on ne sait pas trop ce que ça veut dire, est-ce qu'on peut encore réviser les politiques?
- Président: Je vous signale que le Président du Comité est ici.

AMENDEMENT

PROPOSITION 19-SAC-880517

Il est proposé par Thomas Richard et appuyé par Claude Loiseau

"Que la rubrique 2.12 soit: «L'examen soit administré à la première année du programme» et que ce soit un examen de compétence au lieu d'un examen de sortie."

- Je suis intéressé à savoir ce que le Comité visait avec un examen de sortie en 3e année. Qu'est-ce qui est visé si l'examen de sortie est administré en 1re année alors qu'il y a déjà le cours FR 1886. J'aimerais qu'on voit une incitation à maintenir la langue dans tous les cours.
- Y. Poussart: Le Comité s'est penché sur l'éventualité. Il y a certains cas d'exception. En consultant les statistiques de réussite, il y a une petite proportion qui pourrait être exemptée. Le taux de succès est faible (4 à 5% avec un A et 6 à 8 % de plus pour un B+) . La réalité globale est tout autre. On veut stimuler une attention constante des étudiants sur la qualité d'expression française. Le Comité croit que la recommandation est raisonnable.
- Concernant la rubrique 2.13, le seuil de réussite correspondrait à quel résultat pour le cours FR 1885?
- Y. Poussart: C'est un contexte différent. Le cours FR 1885 est plus sur la structure des textes.
- Je ne vois pas le rationnel que ce soit seulement administré à la 3e année.
- Je suis d'accord avec l'amendement. Il faut que le problème soit détecté dès le début pour pouvoir l'améliorer.
- Je favorise l'examen de sortie. Nous avons une exigence additionnelle à l'entrée, soit le maintien de la note B. Ce n'est pas une exigence temporaire. Nous sommes très intéressés, à la Faculté, à la question du maintien. L'exigence pour l'ensemble des programmes assure une meilleure préparation possible de l'étudiant.
- Je favorise la position du Comité. Il faut qu'on puisse stimuler l'étudiant à aller plus loin que le cours FR 1886. Il faut permettre à nos finissants la maîtrise de la langue dans cette discipline. J'y vois des avantages.
- Je ne vois pas la raison d'être d'un examen de sortie. On pourrait avoir un examen d'entrée plus exigeant. J'aimerais que le président donne plus d'explications. Quelle serait la réaction des écoles secondaires à un examen d'entrée plus exigeant?

août il y aura un document avec recommandations avec un certain nombre d'"attendu que".

Pour ce qui est de la question de l'encadrement des programmes pluridisciplinaires, il y a des choses qui ont été faites, il y a une structure de mise en place. Il faudra faire une synthèse de ce qui a été fait.

Le fonctionnement des écoles intégrées a ajouté au mandat de ce comité. Il est nécessaire d'ajouter dans le rapport du Comité à ce sujet. Il y a lieu de régulariser certaines procédures et démarches adoptées au cours des dernières années.

Il y a d'autres questions du genre, mais les 3 mentionnées, la priorité est donnée au mandat et à la composition du Comité des programmes.

14. RAPPORT, COMITÉ DES GRADES HONORIFIQUES

Monsieur le Président propose une séance académique spéciale à l'occasion de l'ouverture de la Bibliothèque Champlain à l'automne. Il donne les recommandations du Comité tout en faisant un sommaire des notes biographiques.

NOM	DOCTORAT D'HONNEUR
Georges Cartier	Lettres
Anne Hébert	Lettres
Gérard V. Laforest	Droit
Jeanne Sauvé	Droit
Mary Eileen Travis	Sciences sociales

RÉSOLUTION 20-SAC-880517

Il est proposé par Louis-Philippe Blanchard et appuyé par Yvon Fontaine

"Que l'on accepte le rapport du Comité de sélection des grades honorifiques tel que présenté."

- Question de technicalité. A-t-on relevé le règlement pour ce Comité. L'envoi du document 10 jours à l'avance n'a pas été respecté.
- D'après les Statuts et règlements, les documents sont expédiés 10 jours à l'avance. Ici c'est une question de confidentialité. Ce rapport a toujours été donné verbalement.
- Je concède que je n'ai pas pensé à ce comité. Il y a eu une proposition de privilège pour suspendre la proposition du dernier Sénat.
- Monsieur le Secrétaire fait lecture de la résolution 12SAC-880215. Le règlement existant est général. Tout document doit être expédié 10 jours à l'avance. C'est lorsqu'un document écrit est présenté.
- Président: Il n'y a pas de problème. Il s'agit d'un rapport verbal à cause de la confidentialité.

- M. Préfontaine: Oui. La moyenne selon l'année de promotion. Il n'y a aucune relation entre la moyenne et le degré de satisfaction.
- Si on passe à l'étape de complaisance des étudiants, est-ce qu'on peut le faire par cours? Par exemple en français?
- M. Préfontaine: Nous n'avons pas demandé la note, seulement la moyenne. Nous avons pu lire les commentaires des étudiants, le nombre de fautes par ligne. Il n'y a aucune relation entre le degré de satisfaction et le nombre de fautes.
- Est-ce qu'il y a un lien entre le rapport d'évaluation. Est-ce que ça vient de la même source?
- M. Préfontaine: Ça vient de la même source. L'information aide à comprendre les tableaux chiffrés.
- Y a-t-il d'autres universités qui ont fait ce genre d'études?
- M. Préfontaine: Oui, entre autres l'Université du Québec. Les questions ne sont pas les mêmes sauf sur la situation de l'emploi. La recommandation qu'on ferait serait semblable. La situation d'emploi se compare très bien.
- Est-ce que vous avez envoyé le questionnaire à des diplômés qui poursuivent des études?
- M. Préfontaine: Il y en avait qui en était à des études ou qui terminaient, nous n'avons pas étudié ceux-là.
- Est-ce que vous avez posé la question sur les lignes de leur discipline ou non?
- M. Préfontaine: A l'annexe A, page 27, question 11. Nous demandions les tâches et responsabilités de cet emploi. Nous avons pris le type et la tâche pour les catégoriser.
- Vous avez ramassé les fautes de français seulement dans les commentaires?
- M. Préfontaine: Surtout en 1986-87.
- VRER: Il s'agit du 2e rapport déposé au Sénat. Le premier était celui des attentes du milieu. Le sondage a été fait auprès des diplômés de 1982, 1984 et 1986 et des finissants de 1986-87. Ce sera répété pour 1984, 1986 et 1988-89. Ça fait partie du projet d'évaluation des programmes existants.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

16. NOUVEAUX PROGRAMMES: LEVÉE DU MORATOIRE

Le Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche explique qu'il y a confusion quant à la levée du moratoire. Il y a des choses qui ne sont pas claires. Ce sujet devrait être étudié au Comité conjoint de la planification avant. Cette question est reportée à la prochaine réunion.

17. NOMINATIONS

17.1 Bureau de direction du Sénat

Un sénateur, élu par le Sénat, pour remplacer Louis Lapierre dont le mandat se termine à la fin juin.

RÉSOLUTION 22-SAC-880517

Mise en candidature:

Lorraine Y. Bourque

Proposeur: Léonard J. LeBlanc

Monsieur le Président proclame l'élection sans concurrent de Lorraine Y. Bourque au Bureau de direction du Sénat.

PAUSE: 15 h 38

REPRISE: 15 h 55

17.2 Comité d'attestation d'études

Deux professeurs, membre du Sénat, nommés par le Sénat, pour remplacer Edgar Léger et Marie-Thérèse Séguin dont le mandat se termine à la fin juin.

RÉSOLUTION 23-SAC-880517

Mises en candidature:

Julien Chiasson

Proposeur: Louis Lapierre

Marguerita Yuste

Proposeure: Mona Chamberland

Anne-Marie Arseneault

Proposeure: Colette Martin

Serge Morin

Proposeure: Marielle Préfontaine

Le vote est pris par scrutin. Les membres auront à voter pour deux personnes. Les deux personnes qui récolteront le plus de votes seront nommées audit comité. Si l'une des deux personnes se désiste, la troisième personne sera nommée au CAE.

Scrutateurs: Néré St-Amand

Marie-Paule Martin

Résultats du scrutin: Anne-Marie Arseneault 20

Julien Chiasson 13

Serge Morin 12

Marguerita Yuste 11

Monsieur le Président proclame l'élection de Anne-Marie Arseneault et Julien Chiasson au Comité d'attestation d'études.

18. STATISTIQUES DES DEMANDES D'ADMISSION

(Voir l'annexe G)

Monsieur le Secrétaire explique. Depuis deux ans nous avons un Comité d'études des bourses de la francophonie. Ce sont des bourses d'excellence. L'an passé nous avons accueilli trois étudiants. Cette année on nous a soumis sept dossiers d'étudiants. Sur quatre ans on pourrait

atteindre jusqu'à vingt étudiants. Concernant les réponses aux demandes d'admission, cette année il y a eu une nette amélioration. Il y a encore deux facultés où c'est en retard. Le mois de mai est un temps très important pour concurrencer les autres universités. Les étudiants font des demandes à d'autres universités.

RÉSOLUTION 24-SAC-880517

Il est proposé par Gary Long et appuyé par Fernand Arsenault

"Que le rapport des statistiques des demandes d'admission soit reçu."

- Est-ce que les facultés en sont conscientes?
- G. Long: Oui, on communique avec elles à chaque semaine. Il y a un rappel très fréquent aux étudiants qui n'ont pas payé.
- Nous avons besoin d'infirmières dans les trois centres, les inscriptions sont à la baisse, comment expliquer cela?
- On fait compétition avec les écoles.
- La profession des infirmières est mal vu à cause de la publicité sur les conditions de travail, du salaire.
- Les étudiants qui sont faibles et qui font une demande, on attend le résultat de fin d'année. J'encourage l'option d'admettre un étudiant sous condition. Au 14 mai nous avons 219 dossiers faibles en attente.
- Y a-t-il du recrutement de fait à l'extérieur comme par exemple au Québec?
- G. Long: La population étudiante québécoise est en diminution. Quand on présentera le plan de recrutement, on aura une proposition précise à ce sujet.
- Aux sciences forestières nous avons eu des résultats positifs cette année. Cela s'est fait avec énormément d'efforts. Malheureusement le taux final des admissions et des réadmissions diminuera au niveau de la 2e et 3e année. Il y a des étudiants qui ne rencontrent pas les exigences. On tient compte des règlements universitaires. J'aimerais mentionner que nous avons pu attirer un étudiant de Toronto, un autre d'une région près d'Ottawa, du Sud-Est et un de l'ACDI.
- En droit, nous avons 48 admissions; 12 dossiers sont en attentes. On devrait avoir 30 à 35 inscriptions en 1re année.

Vote

unanime

ADOPTÉ.

Monsieur le Président remercie les membres qui en sont à leur dernière réunion et qui ont apporté leur collaboration au Sénat. Il s'agit de Marie-Thérèse Séguin, Louis Lapierre, Ihssane Bouhtiauy, Victor Ross et Edgar Léger. Le climat dans ce Sénat est sein et positif.

Applaudissements.

- Question de procédure. En novembre on discutera le rapport de la formation générale. Est-ce que le Secrétaire général va s'occuper de la diffusion de ce rapport à la communauté universitaire?

- Président: Il fera le nécessaire.

19. PROCHAINE RÉUNION

Elle aura lieu le 24 août à 9 h. Il s'agit de la réunion des rapports des facultés et écoles.

20. CLOTURE

RÉSOLUTION 25-SAC-880517

Il est proposé par Georges François

"Que la séance soit levée."

Vote unanime ADOPTÉ.

Il est 16 h 25.

Contresigné le _____

Louis-Philippe Blanchard
Président

Gilles Long, secrétaire